

## **Règlement de la compétition de courts métrages**

Début de la sélection août 2009

### **Inscription**

**Sur la plateforme d'inscription en ligne.**

Cette nouvelle base de donnée mise en place par l'Agence du court métrage vous permet de créer une seule fiche pour votre film que vous utiliserez pour postuler dans les festivals participant.

**www.le-court.com**

Joindre une biographie du réalisateur lors de l'envoi du DVD pour la présélection.

### **Présélection**

**ATTENTION !**

Pour les sessions de présélection ne sont acceptés que les DVD (zone 2) - Aucun autre support ne peut être visionné.

Pour une meilleure organisation, veuillez nous les faire parvenir **LE PLUS TÔT POSSIBLE** à cette adresse :

**Festival Cinéma d'Alès - Itinérances**  
**Compétition de courts métrages**  
**Mas Bringer**  
**30100 Alès**

tél : +33 4 66 30 24 26 - fax : +33 4 66 56 87 24

[courtmetrage@itinerances.org](mailto:courtmetrage@itinerances.org)

Sélection : du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 décembre 2009.  
**Date limite de réception des films : 21 décembre 2009**

### **Frais d'envoi**



**Les frais de ports aller et retour sont à votre charge.**

Il est impératif de joindre une enveloppe timbrée, au format adapté, avec l'adresse de réexpédition et le nom du ou des films. A défaut, aucune réexpédition ne sera possible.

### **Compétition**

Sont acceptées les copies 35 mm, Beta sp et Beta num.

# Règlement

## Présélection :

1. Cette compétition a pour but de présenter et d'aider à faire connaître des oeuvres de qualité.
2. La compétition aura lieu les 20 et 21 mars 2010 à Alès.
3. Elle est ouverte à tout court métrage de fiction en 35 mm et Beta sp, en prise de vue réelle (ni animation, ni documentaire).

Elle est réservée aux films achevés postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, d'une durée maximale de 30 min.

**Les films inscrits et visionnés les années précédentes ne seront pas acceptés.**

4. Tous les films présentés devront être francophones.
5. Les films en compétition seront jugés par des jurys composés de représentants de la culture, de la création et de la critique cinématographique.
6. Les inscriptions sont effectuées sur [www.le-court.com](http://www.le-court.com), plateforme d'inscription en ligne au plus tard le 17 décembre 2009. Joindre une biographie du réalisateur lors de l'envoi du DVD pour la présélection.
7. Les films présentés à la compétition seront soumis à une présélection en format DVD zone 2 à Alès.



**8. L'affranchissement aller et retour est à la charge de l'expéditeur.**

**Les DVD non accompagnés d'une enveloppe suffisamment affranchie, au format adapté, ne portant pas le nom du ou des films ne seront pas retournés.**

**Les renvois se feront entre le 21 janvier et le 15 mars 2010.**

9. La liste des films sélectionnés sera disponible début février 2010 sur le site du Festival : [www.itinerances.org](http://www.itinerances.org) et sur [www.le-court.com](http://www.le-court.com)

10. En acceptant le concours et en cas de sélection pour la compétition, les réalisateurs s'engagent à faire parvenir au festival une copie en parfait état pour le 4 mars 2010.

Le Festival prend en charge le transport de la copie et son assurance.

Cette copie restera à la disposition du Festival jusqu'à sa clôture.

## Prix :

11. Un minimum de 3 prix sera décerné aux réalisateurs :

Le grand prix du jury

Le prix spécial du jury

Le prix du public

- Un prix sera décerné au compositeur :

Le prix de la musique originale

*Les dotations et les éventuels prix supplémentaires seront précisés début février 2010*

Les jurys se réservent la possibilité de ne pas décerner un prix ou, au contraire, des mentions supplémentaires en fonction de la qualité des oeuvres présentées.

12. Les réalisateurs des films sélectionnés sont invités par le Festival (voyage et hébergement).

## Droits :

13. Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies, des extraits de moins de trois minutes des films sélectionnés pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet.

14. La participation à la compétition implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.

15. En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, le Festival Cinéma d'Alès - *Itinérances* se réserve le droit d'annuler la compétition.

Festival Cinéma d'Alès - *Itinérances*  
Mas Bringer 30100 Alès

tél : +33 4 66 30 24 26

fax : +33 4 66 56 87 24

[courtmetrage@itinerances.org](mailto:courtmetrage@itinerances.org)  
[www.itinerances.org](http://www.itinerances.org)